

Publication Date 4 December 2020
Enforcement Date 7 December 2020
Subject Splitting request regarding the instructions related to Corporate Event and instructions for payment and delivery.

Demande de fractionnement des instructions liées à des opérations sur titres et des instructions de règlement et de livraison.

Market Cash equities

Classification Public

This Notice supersedes Notice 2018-040

Pursuant to Article 6 of Instruction III.4-1, in case of “elective” Corporate Event or Buy-In process, and upon request of a Clearing Member, LCH SA will split the instructions, and send them to the Securities settlement system, in order to allow their partial settlement.

This service will be charged by LCH SA to the Clearing Member according to the fee grid available on its website.

This request shall be processed by LCH SA provided that the following conditions are met:

- There is an “elective” Corporate Event or Buy-In process;
- The request shall be properly filled in, signed by an authorized signatory and sent by email to the following email address:
 - cashequities.ops.sa@lch.com for request relating to “elective” Corporate Event and standard instructions;
 - buyin.cashequities.sa@lch.com for request relating to Buy-In instructions;
- Each instruction may be split twice as a maximum;
- The request shall be submitted to LCH SA before 2:00 pm CET on the Clearing Day before the relevant market deadline applicable to the Corporate Event or the Buy-In process; and
- For Transaction settled in specific CSDs listed in a Notice, the Clearing Member has confirmed the cancellation of its own leg of settlement instruction into the CSD system (any failure to do so by the Clearing Member, and any consequences thereof, remain under the sole responsibility of the requesting Clearing Member).

Any request exceeding one of these limits shall not be processed by LCH SA.

In case of exceptional circumstances, LCH SA may accept to extend this service to standard instructions for payment and delivery, provided that the request shall be submitted to LCH SA before 2:00 pm CET, and at the latest on intended Settlement Date +4. However, in such exceptional circumstances, LCH SA reserves its right to refuse to provide this service on reasonable grounds.

If you have any questions and/or remarks,
Please contact: Legal.SA@lch.com

.....

Conformément à l'article 6 de l'Instruction III.4-1, dans l'hypothèse d'une opération sur titre « éligible » ou d'une procédure de rachat, et à la demande d'un Adhérent Compensateur, LCH SA fractionnera les instructions, et les enverra au Système de règlement des Titres, pour permettre leur règlement partiel.

Ce service sera facturé par LCH SA aux Adhérents Compensateurs conformément à la grille tarifaire disponible sur son site internet.

Cette demande sera traitée par LCH SA si les conditions suivantes sont remplies :

- Une opération sur titre « éligible » ou une procédure de rachat est en cours ;
- La demande devra être correctement remplie, signée par un signataire autorisé et envoyée par courriel à l'adresse suivante :
 - cashequities.ops.sa@lch.com pour toute demande concernant les opérations sur titres et instructions standard;
 - buyin.cashequities.sa@lch.com pour toute demande concernant des instructions de rachat ;
- Chaque instruction ne pourra être fractionnée que deux fois maximum ;
- La demande devra être soumise à LCH SA avant 14h00 CET le Jour de Compensation précédant la date limite de marché de l'opération sur titre ou la procédure de rachat concernée ; et
- Pour les Transactions se dénouant chez certains Dépositaires Centraux d'Instruments Financiers de Référence listés dans un Avis, l'Adhérent Compensateur aura confirmé l'annulation de sa propre patte d'instruction de dénouement dans le système du Dépositaire Central d'Instruments Financiers de Référence concerné (tout manquement à cette condition par l'Adhérent Compensateur, et toutes conséquences de ce manquement, relèveront de la seule responsabilité de l'Adhérent Compensateur auteur de la demande),

Toute demande excédant l'une de ces limites ne sera pas traitée par LCH SA.

En cas de circonstances exceptionnelles, LCH pourra étendre ce service aux instructions de paiement et de livraison standards, à condition que la demande soit soumise à LCH SA avant 14h00 CET, et au plus tard en à la Date de Dénoement +4. Toutefois, en pareilles circonstances exceptionnelles, LCH SA se réservera le droit de refuser de fournir ce service pour juste motif.

Pour toute question ou commentaire,
Merci de contacter : Legal.SA@lch.com

~~~~~